

04-05 MAI 2023 N° 237-023

LES PSYCHOLOGUES ET LE DROIT : COMPRENDRE LES DROITS, LES DEVOIRS ET LES OBLIGATIONS

Une pratique psychologique qui ne s'appuie pas sur le droit se prive d'un outil essentiel. Les références à l'éthique et la déontologie sont privilégiées par les psychologues, mais ces notions, certes indispensables, restent limitées lorsqu'elles ne renvoient pas aux règles juridiques. Ce stage, animé par une psychologue et un juriste, professionnels de terrain et auteurs du Droit à l'usage des psychologues (Dunod) répond de manière pratique, dans un langage accessible à toutes et tous, aux questionnements des psychologues : sont-ils soumis au secret professionnel ? Quel statut ont leurs écrits ? Comment peuvent-ils engager leur responsabilité civile, pénale ou disciplinaire ? Tous les psychologues ont-ils les mêmes obligations ? Peuvent-ils recevoir un(e) mineur(e) seul(e), sans autorisation parentale ? Que doivent-ils faire face à une personne en danger, qu'elle soit mineure, majeure ou « vulnérable » ?

Toutes les situations auxquelles le(la) psychologue peut se trouver confronté, quel que soit son public ou son lieu d'exercice, seront abordées de manière très interactive.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur le droit, pour mieux respecter les droits des patient(e)s, des client(e)s, des usager(e)s, etc. ;
- Connaître le cadre légal d'intervention des psychologues pour exercer sereinement ;
- Comprendre les différents types de responsabilités ;
- Appréhender la discrétion, la confidentialité et le secret professionnel ;
- Savoir ce à quoi engagent et exposent les écrits réalisés par les psychologues.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les psychologues, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Deux journées de 9h30 à 17h00, soit 12 heures en distanciel.

INTERVENANTS

Pierre-Brice LEBRUN

Ancien éducateur spécialisé.
Enseignant en droit dans le secteur social et médicosocial.

Mélanie DUPONT

Psychologue.
Docteur en psychologie, Unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, Paris.
Enseignante à l'École de Psychologues Praticiens.
Enseignante à l'université Paris Nanterre La Défense.
Présidente de l'association Centre de Victimologie pour Mineurs.
Présidente de l'association des psychologues de médecine légale.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les responsabilités du psychologue : morale, civile, pénale, disciplinaire, professionnelle, etc. ;
- Le respect de la vie privée : discrétion, confidentialité, secret professionnel ;

- Les écrits du psychologue : dossier médical, notes personnelles, comptes rendus d'examen, rapports, information préoccupante, signalement, etc. ;
- Le psychologue face à l'autorité parentale ;
- La protection des personnes vulnérables, mineures et majeures.

VALIDATION DES ACQUIS

- QCM.

NIVEAU DE SATISFACTION

- Non renseigné.

TARIFS

- 680 € TTC pour les particuliers.
- 850 € TTC pour les organismes, institutions et entreprises.

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

Matin

Mélanie DUPONT

L'encadrement légal de la pratique psychologique :

- L'usage du titre de psychologue ;
- L'usage du titre de psychothérapeute ;
- Les obligations et devoirs du psychologue : discrétion, réserve, secret professionnel.

Les psychologues et l'expertise judiciaire :

- La réquisition judiciaire ;
- L'expertise judiciaire, au pénal et au civil ;
- La saisie du dossier de l'usager(e) par l'autorité judiciaire.

Après-midi

Pierre-Brice LEBRUN Apports théoriques interactifs avec questions/réponses, études de situations, de jurisprudences

La responsabilité comme contrepoids de la liberté :

- Les droits, les devoirs et les obligations ;
- Les différentes responsabilités juridiques (pénale, civile, contractuelle, disciplinaire) et morales ;
- La responsabilité collective ;
- La responsabilité des personnes morales (responsabilité institutionnelle) ;
- La responsabilité par ricochet du cadre et du dirigeant ;
- L'engagement de la responsabilité par les paroles et les écrits.

La responsabilité civile :

- Le préjudice et la réparation ;
- La responsabilité du fait d'autrui ;
- Les dommages & intérêts.



La responsabilité pénale :

- L'infraction et la sanction ;
- L'action et l'omission, l'imprudence et la négligence.

La responsabilité professionnelle :

- La faute de service et la faute détachable du service ;
- L'engagement de la responsabilité personnelle ;
- La responsabilité engagée par les actes, les paroles et les écrits ;
- La responsabilité civile professionnelle (RCP).

Le respect de la vie privée, un droit inaliénable reconnu à chaque citoyen :

- Un droit fondamental garanti par la Constitution ;
- Une notion issue du droit civil qui engage la responsabilité civile ;
- Un non-respect qui cause un dommage qui doit être réparé ;
- Une question éthique et déontologique fondamentale.

JOUR 2

Matin

Pierre-Brice LEBRUN
Apports théoriques interactifs avec questions/réponses, études de situations, de jurisprudences

Le secret professionnel, un outil légal pour protéger la vie privée :

- Une notion issue du droit pénal qui engage la responsabilité pénale ;
- Un non-respect qui constitue une infraction délictuelle ;
- Un nombre réduit de professionnels astreints au secret ;
- Un secret « médical » absolu pour protéger le(la) patient(e) ;
- Un secret professionnel inopposable à la police et la justice (saisie des dossiers, etc.).

L'accès aux soins des mineur(e)s et des majeur(e)s protégé(e)s



L'obligation de discrétion et de confidentialité :

- Une notion qui engage la responsabilité disciplinaire ;
- Une obligation légale ou contractuelle ;
- Une question éthique et déontologique fondamentale ;
- Une obligation de réserve qui protège l'employeur.

Le partage de l'information (le « secret partagé ») :

- Un partage très encadré, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hôpital ;
- Un partage limité aux informations strictement nécessaires ;
- Une différence entre les informations « à caractère secret » et les informations factuelles ;
- Un circuit de l'information qui doit respecter et protéger la vie privée.

Après-midi

Pierre-Brice LEBRUN
Apports théoriques interactifs avec questions/réponses, études de situations, de jurisprudences

Le cadre légal des écrits professionnels :

- Un dossier du bénéficiaire dont l'accès est réservé ;
- Un dossier social et un dossier patient ;
- Un contenu qui s'adapte au destinataire, à la réponse espérée ;
 - Un(e) usager(e) qui a accès aux documents qui le concernent ou l'évoquent ;
- Une inflation d'écrits qu'il faut savoir limiter.

La révélation de l'information et l'obligation de signaler :

- Le signalement et l'information préoccupante ;
 - Le contenu du signalement et de l'information préoccupante ;
- La « levée » du secret professionnel ;
- Le doute raisonnable et réifié ;
 - L'absence de signalement et la non-assistance à personne « en danger » (en péril) ;
- La responsabilité de celui qui signale, qui informe ;
- La responsabilité de celui qui ne signale pas, qui n'informe pas.

